

# JOURNAL LE SOIR

Samedi 23 juin 2007

## Ni racisme ni voile

*Comité belge Ni putes ni soumises ASBL (\*)*

L'UCL, analysant le rejet du voile par une majorité de Belges francophones, mène le lecteur à des conclusions paradoxales : l'acceptation du voile, pourtant en contradiction avec l'idéal moderne d'émancipation des femmes, serait le fait d'une majorité de jeunes le percevant comme une liberté individuelle, une forme d'appartenance à une culture. De surcroît, le fait de ne pas l'accepter serait la preuve d'un racisme plus ou moins diffus, alors même que la contestation de ce symbole fondamentaliste est aussi le fait de nombreux(ses) citoyen(ne)s démocrates et progressistes engagés sur le terrain : acteurs associatifs musulmans, militants antifascistes, laïques, mouvements en faveur de la mixité et de l'égalité. Des confusions et des réductions qui tendent à montrer que le discours religieux fondamentaliste aurait réussi à infiltrer le discours normatif d'un certain nombre de jeunes.

En effet, il faut remarquer que, historiquement, alors que le voile était combattu par un nombre grandissant de femmes des pays de tradition musulmane, les fondamentalistes, profitant de différentes formes de souffrance sociale, de sentiments d'humiliation et de rejet, ont développé tout un arsenal d'arguments pour justifier ce voilement. Ils ont commencé par les persuader que « le voile » est une prescription religieuse au même titre que les cinq piliers de l'Islam. Affirmation démontée par de nombreux auteurs, dont Mourad Faher (1) et Leila Babès (2).

Les intégristes veulent fixer la norme d'une « communauté » soi-disant uniforme. Ils affirment : ces femmes voilées sont pudiques, respectueuses de leur foi. Prenez-les pour modèles : vous témoignerez de la force de notre communauté. Le voile ne peut donc être réduit à un simple symbole religieux : il représente aussi un instrument idéologique contribuant à l'idée totalitaire qu'il n'existerait d'Islam que réactionnaire ; que toutes celles et tous ceux qui s'y refusent sont de « faux » musulmans, des apostats, des « discriminateurs », de mauvais citoyens. On rêve d'une telle virulence pour défendre la mixité, l'égalité hommes-femmes en droits et en devoirs, le droit à disposer de son corps, de vivre la sexualité de son choix, d'avoir des enfants quand on veut avec qui on veut, ou de soutenir le combat des femmes rêvant de vivre libres, égales et les cheveux au vent !

Autre obsession fondamentaliste : une cause majeure des désordres sociaux serait l'impudeur des femmes. Pour éviter de s'exposer à la concupiscence masculine, elles doivent voiler leurs traits capillaires et physiques. « Cachez ces femmes que je ne saurais voir ! » Comme le montre Chadort Javann (3), le voile est donc là aussi pour enfermer le corps féminin, porteur de l'honneur de la famille, matérialiser la séparation radicale et draconienne des espaces masculin et féminin. Il définit qui est vertueuse ou non. Il limite l'espace féminin et s'en empare. Quant à l'argument du libre choix du voile, que fait-on de la pression plus ou moins douce exercée par les frères, le père, les pairs, la famille, du contrôle, de l'influence paternaliste régressive qu'exercent les prédicateurs dans les mosquées, de la peur, du souci d'éviter les problèmes ? La promotion du voile s'accompagne d'autres demandes ou interdictions : immixtion de plus en plus grande du religieux dans le domaine scolaire : refus des cours d'éducation physique et à la sexualité, créationnisme, demandes d'horaires séparés

dans les piscines, refus de consulter des gynécologues masculins, augmentation des demandes de chirurgie restauratrice de l'hymen. Quand de telles régressions se développent, quand l'égalité entre les sexes est remise en question par les

fondamentalismes - la question des islamismes ne pouvant faire oublier les menées parallèles des Églises du Réveil ou le retour des intégristes chrétiens - il est légitime que de nombreux(ses) citoyen(ne)s exercent leur droit à la critique. Critiquer le voile, c'est refuser la discrimination liée au sexe. C'est promouvoir la neutralité active de l'État ou laïcité politique, cadre légal permettant aux individus de déployer leurs spécificités (religieuses, sexuelles, etc.). C'est combattre les extrémismes en luttant pour plus d'égalité et de mixité.

(\*) Fatoumata Sidibé, Présidente, Fabienne Wilputte, Secrétaire, Delphine Szwarcburt, Vice-Présidente, Pierre Efratas, Vice-Président, Claire Maricq, pôle guide du respect, Andrea Almeida, cercle npns ULB, Dominique Célis, Ni Putes Ni Soumises Liège, Chemsî Cheref-Khan, Nadia Geerts, Jacqueline Goffin, Evelyne Guzy, Danielle Wajs, membres.

(1) Mourad Faher, *Approche critique des représentations de l'Islam contemporain*, L'Harmattan, 2003.

(2) Leïla Babès, *Le voile démystifié*, Bayard, 2004.

(3) Chahdortt Djavann, *Bas les voiles*, Gallimard, 2003.

## **P.2 & 3temps fort**

### **Le débat du samedi**

n.c.

Page 18

Samedi 23 juin 2007

#### *Le débat du samedi*

*Une pétition exige une législation contre le port de tout signe d'appartenance philosophique, politique ou religieuse dans les écoles de la Communauté française. Salubre rappel à l'ordre laïc ou stigmatisation du voile islamique ?*

### **L'alternative d'une école islamique ?**

*Malae Ben Azzuz Astrolabe ASBL (Association d'étudiants et de diplômés musulmans de Belgique)*

Au lendemain des élections législatives en Belgique, le spectre du foulard resurgit de plus belle. La pétition réclamant une législation contre le port de tout signe marquant une appartenance philosophique, politique ou religieuse dans les écoles de la Communauté Française et l'exclusion à partir de la prochaine rentrée scolaire de nombreuses jeunes filles de

l'Athénée Royal Andrée Thomas à Forest (Arat) ainsi que la création d'un établissement secondaire musulman à Molenbeek sont autant de péripéties qui attestent le retour d'une polémique à peine... voilée.

La récente publication d'une étude menée par l'Université Catholique de Louvain (UCL) révèle qu'une grande majorité de la population belge éprouve une certaine répulsion et même hostilité à l'égard du foulard et de ce que ce vêtement symboliserait.

Thème crucial, la question de la femme musulmane coiffée d'un foulard suscite toujours dans le regard de nombre d'Européens l'incompréhension. Par leur visibilité, ces femmes sont prises en tenaille dans un tourbillon politique où, dans la plupart des cas, elles matérialiseraient l'oppression exercée à l'encontre de la gent féminine.

Et pourtant, le port du foulard permet à bien des femmes de se sentir encore plus libres et plus épanouies au sein de la sphère publique. Ce fichu n'empêche en rien certaines jeunes filles d'accéder à l'enseignement, de vivre en société et d'exercer un métier. « (...) *Il existe vraiment différentes significations au voile. Il ne faut absolument pas en faire une caricature* » déclarait Joëlle Milquet, la présidente du CDH.

Bien plus qu'un simple malaise, cette nouvelle controverse autour de ce vêtement islamique, à bannir des milieux scolaires et de la fonction publique, confirme une véritable « *production d'un racisme respectable* ». (1)

Menée par des intellectuels laïques, la pétition intitulée « Non aux tentatives d'immixtion du religieux dans la sphère de l'école » et l'exclusion d'adolescentes de l'Arat participe à fragiliser davantage une certaine frange de la population belge. En bafouant leur droit à l'enseignement, les protagonistes d'une nette forme d'intégrisme paternaliste soutiennent une violence symbolique à l'égard de ces jeunes filles. (2)

Les propos de Nadia Geerts, signataire de la pétition en faveur de l'interdiction des signes religieux dans les écoles, sont pour le moins significatifs : « *Il faut tenir un discours de prévention, d'éducation citoyenne et philosophique, et, en même temps, poser les balises claires pour que les jeunes à l'école, aient la possibilité d'expérimenter l'égalité et la mixité dans toute leur richesse émancipatrice.* » (3)

Alors que les détenteurs de « l'interprétation abusive d'une laïcité hargneuse » (4) soulignent la volonté de promouvoir l'éducation critique des « jeunes à l'école », certaines de ces élèves sont exclues de leur établissement scolaire au nom de ce principe de la liberté de conscience. Comment occulter le paradoxe du résultat probable de la mise en application d'une telle interdiction ? Cette imposition de l'émancipation reflète donc une contradiction pour le moins saillante.

Derrière cette « *myopie intellectuelle* », selon l'expression du sociologue Laurent Mucchielli, certains bien-pensants s'arrogent les conditions nécessaires d'une ouverture à « l'universel de la connaissance ».

Ces derniers créent ainsi une sorte d'homogénéisation des esprits. Cette recherche de la protection ou de « la prévention » des esprits dits endoctrinés par le religieux trahit indéniablement une modélisation des consciences s'apparentant elle-même à une forme d'endoctrinement qui s'ignore et se dérobe au regard de l'introspection.

« *L'intégration réussie* », s'il en est, ne correspond pas moins à « *un parfum de thé à la menthe, sirotée avec un baklava, sur une chanson pleine de bons sentiments de Faudel ou de Moustafa Largo* » (5) qu'à la reconnaissance de la liberté religieuse. Manifestement, il est de bons citoyens à qui le droit de citer semble plus autorisé.

Parmi les événements majeurs qui avaient donc jalonné cette période préélectorale, la création d'une école islamique mixte, au numéro 40 de la rue Delaunoy à Molenbeek, semble au coeur de l'actualité.

L'étonnement est de mise devant un tel chambardement politique. En effet, un réseau d'écoles confessionnelles diverses existe déjà en Belgique. Aujourd'hui, table rase est faite des écoles catholiques, protestantes et juives dont l'existence ne déchaîne pas autant de ferveur médiatique.

Ces établissements scolaires, qui mettent en exergue une certaine chrétienté ou judaïté, se veulent en phase avec la réalité sociétale multiculturelle belge. Dans le cas de l'école Avicenne, le « *projet ne nourrit aucune velléité de repli identitaire ou de sectarisme quel qu'il soit.* » (6)

Les organisateurs entendent ainsi adhérer à la promotion de l'égalité des chances, mixité sociale, respect d'autrui (qui) sont parmi les buts visés par ce projet (et) qui, du reste, s'inscrit pleinement dans la perspective des objectifs définis par le *décret mission* de la Communauté Française. Enfin, les volontés d'un enseignement de qualité ayant pour vocation de « préparer les candidats aux examens du jury central organisé par la Communauté Française » s'insèrent dans les conditions *sine qua non* de cette école islamique.

Derrière ce faux débat, se profile en réalité le fait d'accepter ou non une société multiculturelle où tout citoyen trouverait un espace d'expression. La responsabilité intellectuelle nous incombe dès lors d'oeuvrer à la réalisation d'un changement des mentalités. Une telle évolution ne sera possible qu'à la condition que tout citoyen puisse opter pour des choix librement consentis sans risquer de s'exposer à une quelconque forme de discrimination.

(1) Saïd Bouamama, *L'affaire du voile, ou la production d'un racisme respectable*, Geais Bleu, Paris, 2004.

(2) Louisa Larabi Hendaz, *Le voile humilié ou les auditions manquées de la Commission Stasi*, Marjane, Paris, 2005.

(3) *Le Soir* du 31 mai 2007.

(4) Communiqué de presse du Collectif pour le respect à la démocratie, fondé en 2002 par des acteurs associatifs à Bruxelles.

(5) Dorothée Klein, *Le sourire d'Hakima et le devoir de mémoire*, dans *Islam derrière le voile. Le Vif l'Express* (Hors-série), avril 2007, Editorial.

(6) info@avicenne.be

---